

ACTU | Lyon

LYON 3E Part-Dieu

Forêt urbaine rue Bouchut : “Les droits du piéton” sont sceptiques



La rue Bouchut qui passe devant la bibliothèque de la Part-Dieu, telle qu'elle était en 2017 avant le lancement des travaux du projet Part-Dieu. L'ancienne municipalité envisageait d'y amener des arbres et des voitures pour libérer le boulevard Vivier-Merle. Photo Progrès /Joël PHILIPPON

L'association Les droits du piéton qui suit avec attention le projet Part-Dieu a examiné les aménagements projetés aux abords de la rue Bouchut et du boulevard Vivier-Merle. Elle a voulu comparer les changements proposés par la SPL Lyon Part-Dieu et ceux qu'avaient suggérés les membres du collectif Part-Dieu. Résultat ? L'association annonce une nette préférence pour le projet de la SPL Lyon Part-Dieu, projet présenté par l'ancienne municipalité qui envisageait de faire passer rue Bouchut la circulation afin de réduire la voiture boulevard Vivier-Merle, tout en végétalisant l'espace.

Les deux projets prévoient la création d'un nouvel espace végétalisé dans le prolongement de la rue Bouchut. Dans le contre-projet du collectif, « celui-ci est un peu plus grand puisque l'emprise de la chaussée disparaît, admet l'association. Ce qui fait que la différence de surface est très modérée. On mesure ainsi qu'on est très loin d'une forêt urbaine. L'utilisation d'une expression aussi exagérée, décrédibilise d'ailleurs ceux qui ont cru bon de l'employer ».

L'idée de forêt urbaine est également défendue par les élus écologistes. Le maire de Lyon, Grégory Doucet y a fait allusion [lors de l'inauguration de l'immeuble Orange](#), la semaine dernière.